



FEDERACIÓN INTERNACIONAL  
DE PELOTA VASCA

# CHAMPIONNATS INTERNATIONAUX

---

03/02/2016

Cahier des prescriptions techniques pour  
l'organisation de Championnats/Coupes du  
Monde

## **Cahier des prescriptions techniques**

### **Installations.**

Pour la réalisation des Championnats internationaux, il sera nécessaire d'avoir ou de prévoir les frontons nécessaires, qui devront être réglementaires, selon le Règlement général de la Fédération Internationale de Pelote Basque.

Les frontons doivent être construits et achevés six mois avant l'ouverture de tout Championnat.

Toutes les installations devront respecter la réglementation urbaine et de sécurité en vigueur (volumes constructibles, mesures de sécurité, etc.). Dans le cas de nouveaux travaux, ils devraient également disposer des déclarations préalables de nouveaux travaux, permis de bâtir et projets visés.

Toutes les installations doivent être pourvues de système de son, tableau d'affichage électronique et, là où cela s'avère nécessaire, de fenêtres dans le frontis et le rebond en conformité avec le rapport technique de la TV afin de faciliter la prise d'images.

Dans les frontons, seront fournis dans la « contre cancha », à côté du rebond, des chaises ou des bancs pour le repos des joueurs et techniciens. Dans le cas des trinquets ces éléments seront placés sous le toit de protection.

### **CAPACITÉ.**

La capacité pour les spectateurs se chiffre en fonction des caractéristiques de l'installation proposée et le type de Championnat à tenir. Toutes les places doivent être assises et cette donnée doit être intégrée dans l'offre.

### **VESTIAIRES.**

Toutes les installations doivent être équipées de vestiaires pour les équipes participantes, ainsi que pour les Arbitres (lequel doit disposer de clés et serrure), en parfait état de fonctionnement.

### **AMÉNAGEMENT DES ESPACES.**

Les installations sportives proposées doivent disposer de salles pour accueillir les bureaux et, au minimum, les pièces suivantes :

- Salle de réunions.
- Salle de travail pour l'organisation.

- Salle de presse avec tous les équipements techniques de pointe pour faciliter le travail des médias.
- Infirmerie.
- Salle pour le contrôle de dopage.
- Salle ou espace VIP pour l'accueil et le séjour des autorités.
- Un espace proche de la cancha (aire de jeu) pour l'ensemble des Arbitres, délégués d'arbitres et responsable du tableau d'affichage.

### **PLACES DE PARKING.**

Dans les environs ou près des installations sportives, il doit y avoir des places de parking en nombre suffisant pour répondre à l'afflux de professionnels et du public en général. Quoiqu'il en soit, il est nécessaire de prévoir pour le Comité d'Organisation et la FIPV un nombre de places de parking à définir.

### **LANGUE OFFICIELLE et TRADUCTEURS.**

Les langues officielles du Championnat seront celles du pays où se dispute la compétition. S'il devait exister une langue autochtone au siège du Championnat, celle-ci aura aussi valeur de langue officielle. L'organisation a le devoir de mettre une équipe de traducteurs à disposition des participants et des médias.

### **INFRASTRUCTURE HÔTELIÈRE et ACCÈS.**

La zone où se tiendra le Championnat doit disposer de l'infrastructure -hôtelière et de services- suffisante pour pouvoir accueillir cet événement. Pour cela, elle doit au moins posséder un nombre de places résidentielles ou hôtelières de qualité suffisant pour pouvoir accueillir des joueurs, Juges, équipe technique, cadres dirigeants, professionnels des médias, ainsi que pour les possibles amateurs qui souhaitent se déplacer depuis leurs régions d'origines. Il sera apprécié de disposer d'accès aisés, tant par la route que par chemin de fer.

### **PROJET D'ORGANISATION.**

Le projet d'organisation doit au moins posséder la structure suivante :

1. Structure organisationnelle et composition des comités.
2. Siège (du Championnat) et logements.
3. Installations sportives et annexes.
4. Transport.
5. Programme sportif.
  - a. Calendrier de jeu.
  - b. Calendrier des entraînements.
  - c. Matériels et équipements.

6. Services de sécurité, de prévention et de contrôle de la santé.
7. Plan de communication :
  - a. Conception de l'affiche, des accréditations, des entrées et autres supports.
  - b. Sites Web et RRSS.
  - c. Ressources audiovisuelles.
  - d. Plan médias.
  - e. Dossier de parrainage.
8. Services aux médias.
9. Programme d'activités et de services complémentaires.
10. Budget.

## **PROJET D'INSTALLATIONS.**

En cas de besoin, un projet visé par les organismes professionnels concernés au sein duquel doivent être inclus les plans de toutes les installations, le budget de mise en œuvre et les délais d'exécution des travaux à entreprendre.

## **ORGANISATION.**

La Fédération Internationale de Pelote Basque peut déléguer l'organisation du Championnat à la fédération nationale du pays où se déroule la compétition, celle-ci devant à son tour la déléguer à un Comité d'Organisation, dans lequel seront présents les membres désignés par la FIPV, selon ce qu'elle juge nécessaire.

L'organisation doit au moins assurer les questions suivantes :

- L'équilibre économique de l'événement.
- La promotion de l'événement.
- L'utilisation d'installations agréées et en parfait état.
- Si une des expéditions utilise un transport public ; la prise en charge des ces délégations depuis leur arrivée à l'aéroport, la station de train ou d'autobus le plus proche du lieu de l'événement.
- Prendre en charge l'hébergement et la nourriture (arrivée deux jours avant le début de la compétition et départ un jour après être éliminés ou au terme de la compétition) ainsi que les déplacements des délégations.  
Chaque délégation peut être composée au maximum de :
  - 4 pelotaris et un technicien pour les spécialités en deux-à-deux.
  - 2 pelotaris et un technicien pour les spécialités individuelles.
  - 1 chef de délégation.
  - Éventuellement 1 médecin ou physiothérapeute.
- L'hébergement et la nourriture des membres de la FIPV parmi lesquels se trouveront :
  - o 1 directeur de compétition.
  - o 1 Juge unique.
  - o 1 délégué d'arbitre.

- Et un nombre de délégués (à convenir).
- L'hébergement et la nourriture des Arbitres nécessaires désignés ainsi que d'un coordonnateur sportif et un responsable du matériel.
- Accomplir la cérémonie d'ouverture conformément à la procédure établie par la FIPV y compris un défilé préalable des équipes participantes à l'événement.
- La gestion du matériel (pelotes) au cours de la compétition.
- Les vêtements des membres de l'organisation.
- Moyens techniques et informatiques nécessaires :
  - des microphones sans fil en nombre suffisant pour le speaker et les Arbitres.
  - un tableau d'affichage où figurent les noms des équipes participantes et celui des joueurs.
  - du matériel audio avec table de mixages pour annoncer chaque match à disputer, en mentionnant le Championnat qui se joue, les équipes et les joueurs belligérants et Arbitres participants.
  - des imprimantes en nombre suffisant.
  - Réseau WIFI : autant que nécessaire pour assurer correctement une couverture à l'organisation, aux délégations, à la presse et au public.
- Disposer d'une proposition d'assurance accidents couvrant les participants qui le demandent, après paiement de celle-ci.
- Une assurance de responsabilité civile pour les délégations et la compétition.
- Disposer d'une trousse de premiers secours, accompagnée par du personnel de santé qualifié.
- Suivre le manuel d'entreprise des compétitions de la FIPV pour la réalisation de l'affiche et de la signalétique de l'événement.
- Orner l'enceinte ou l'installation de drapeaux des pays participants et de tout autre élément jugé opportun à condition que ne soit contraire aux intérêts de la FIPV, ses sponsors et collaborateurs.
- Habilitier un local, comme prévu dans le Règlement général de la FIPV, pour effectuer le contrôle de dopage.
- Réaliser l'acte de remise des médailles et trophées (selon la procédure).
- Disposer d'un podium établi (selon des caractéristiques et dimensions disponibles dans le Manuel d'organisation d'événement FIPV).

Les actions suivantes seront considérées facultatives pour les organisateurs :

- Un acte de réception officielle par des institutions (locales, communautaires, nationales, etc.).
- Un acte social (apéritif, repas, dîner, ..., etc.).
- Une cérémonie de clôture.

**NOTE** : Tout acte facultatif devra être communiqué à la FIPV, pour son évaluation et approbation et, dans le cas de son approbation, sa communication officielle aux équipes participantes.

La FIPV sera responsable de :



- Établir le calendrier de la compétition.
- La sélection du matériel (pelotes), le choix des médailles et trophées, dont le coût sera à la charge de l'organisation.
- La désignation des Arbitres internationaux.
- La désignation du Juge unique pour la compétition.
- Les contrôles de dopage.
- Désigner au moins un délégué fédéral et/ou directeur de compétition.